



Extrait de délibération

Identifiant
2018-02-04

Comité syndical 26 février 2018 – Parthenay

L'An Deux Mille dix huit le vingt six février à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.
Mme Béatrice Largeau a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 16 février 2018
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 20 titulaires / 2 suppléants

Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 11 titulaires / 29 suppléants
Votants : 22

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvadais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, COIFFARD Jean-François, FOUILLET Olivier, NOLOT Monique			
Parthenay-Gâtine	BELY Françoise, BOUCHER Hervé-Loïc, CUBAUD Olivier, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, LARGEAU Béatrice,	ALBERT Philippe, BERGEON Patrice, BRESCIA Nathalie, GILBERT Véronique, De TALHOUET ROY Hervé DUFOUR Jean-Paul → ROUVREAU Laurent →	PILLOT Jean CLEMENT Guillaume	
Val de Gâtine	BARANGER Johann, BASTY Jean-Pierre, BOUJU Gilles, CANTET Jean-Paul, CHAUSSERAY Francine, DOUTEAU Patrice, GUERIT Jean-Philippe, MORIN Joël, OLIVIER Pascal,	EVRAUD Elisabeth, LEMAITRE Thierry, MINEAU Nadine, RIMBEAU Jean-Pierre		

Avis du Comité technique du CDG79 : Transfert d'un personnel de droit privé suite à la reprise de l'activité de l'association Tourisme en Gâtine

Suite à la décision de dissolution de l'association Tourisme en Gâtine, les 3 communautés de communes du Pays de Gâtine et le PETR ont décidé de s'engager au maintien d'actions auparavant portées par l'association (reprise de la compétence tourisme – art.68-II loi NOTRE) et de mettre en place une procédure de reprise du personnel au titre de l'article L1224-3 du code du travail prévoyant le transfert de salariés de droit privé à une personne publique lorsqu'elle reprend l'activité de la personne privée.

A ce titre, il a été proposé à Mary Touraine d'être intégrée à l'équipe du PETR pour exercer les missions de chargée de développement touristique. Ces missions sont financées par les communautés de communes à hauteur de 0,75 € par habitant tel que défini dans la convention de partenariat portant délégation au PETR d'actions de développement touristique et signée entre le PETR et les 3 communautés de communes.

Le Comité technique du Centre de Gestion des Deux-Sèvres s'est prononcé sur ce transfert lors de sa réunion du 30 janvier 2018. Il a émis un avis favorable.

Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 30 janvier 2018,

Le Comité syndical valide ce transfert de personnel.

A noter : une remarque a été formulée par le collège du personnel concernant le nombre de jour d'ARTT fixé à 22 (et non 23 jours pour 39 heures hebdomadaires travaillées). Cette journée en moins s'explique par l'application, suite à la loi du 16 avril 2008, de la journée de solidarité. Le nombre de jour d'ARTT a donc été diminué sur avis favorable du Comité technique paritaire du Centre de gestion du 17 juin 2008 et délibération du Conseil d'administration du Pays de Gâtine du 8 septembre 2008.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD